



**DÉCISION MUNICIPALE**  
**N° 2023 - 97**  
**En date du 28 décembre 2023**

**Objet : Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'oise – rénovation énergétique de la Crèche Municipale "L'Arche de Noé"**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2334-32 et suivants,

Vu la délibération 2021-077 du 28 juillet 2021 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,

**Considérant** le projet de rénovation énergétique de la crèche municipale de Luzarches, rue de la Liberté 95270 Luzarches, à vocation intercommunale, qui s'avère indispensable et prioritaire,

**Considérant** que le projet entre dans le cadre de l'aide à l'investissement proposé par la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise,

**Considérant** l'audit énergétique et l'avant-projet détaillé réalisés par le cabinet SAGE ENERGIE, évaluant le coût complet de l'opération à 188 820,00 € H.T.

**Considérant** que les travaux sont prévus au Budget d'investissement 2024 de la ville de Luzarches

**Considérant** le plan de financement de l'opération de rénovation énergétique de notre crèche municipale

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>				
Dépenses		Recettes		
	HT		Base	Montant
Montant des travaux	188 820,00 €	Subvention Fonds Vert obtenue		56 646,00 €
		Subvention de la Région Ile de France obtenue		75 000,00 €
		Subvention sollicitée auprès de la CAF du Val d'Oise		19 000,00 €
		Part Communale	20%	38 174,00 €
<b>Total</b>	<b>188 820,00 €</b>	<b>Total</b>		<b>188 820,00 €</b>

Le Maire de Luzarches,

**DÉCIDE**

**Article 1 :** De solliciter auprès de la Caisse d'Allocation du Val d'Oise une subvention d'investissement pour la rénovation énergétique de sa crèche municipale, rue de la Liberté - 95270 Luzarches pour un montant de 19 000,00 €

**Article 3 :** De s'engager à prendre en charge, le cas échéant, la part de financement des opérations non subventionnées ou non accordées par un partenaire public qui avait été sollicité.

**Article 4 :** Les dépenses sont inscrites au budget primitif 2024

  
Le Maire  
Michel MANSOUX

*Date de notification :*

*Date de transmission au représentant de l'Etat :* 28-12-2023

*(pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT)*

*Date de publication :* 29-12-2023